

BULLETIN D'ADHESION 2018

A retourner à l'adresse suivante

**32, rue du Calvaire
92210 SAINT-CLOUD**

Nom et prénom (s) :

.....

Adresse :

.....

Adresse électronique :

.....

Téléphone fixe et/ou portable :

.....

Ces informations permettront de vous adresser des informations concernant les actions de l'association, de vous associer à son organisation, ainsi qu'aux évolutions du site.

L'adhésion à l'association n'est pas assortie de l'obligation de versement d'une cotisation. Cependant, les membres qui souhaitent lui apporter un concours financier peuvent adresser un don à la même adresse que celle de l'association (chèque libellé au nom « Les Enfants de Sam »).

Important ! Depuis le 22 novembre 2017 l'association « Les Enfants de Sam » est éligible au dispositif de mécénat et peut délivrer des reçus fiscaux au titre des dons qu'elle reçoit.

En application du 1. b de l'article 200 et du 1. a de l'article 238 bis du CGI, les dons et versements effectués par les personnes physiques ou morales au profit de certains organismes d'intérêt général ouvrent droit, pour les particuliers, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % des sommes versées retenues dans la limite de 20 % du revenu imposable, et, pour les entreprises, à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés égale à 60 % des sommes versées, retenues dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Merci de votre soutien